

LE CLUB DECIDE DE RECRUTER UN EMPLOYE

OBJECTIF : étudier la faisabilité et les démarches à effectuer

MISE EN OEUVRE:

- 1 Identification des besoins, en fonction des moyens du club.
- 2 Définition d'un profil de poste.
- 3 Définition du profil du candidat.
- 4 Rechercher des moyens financiers
- 5 Evaluation des aides, exonérations éventuelles des différents organismes sociaux.
- 6 Quel type de contrat choisir : CDD, CDI, Temps partiel, possibilités de contrat spécifique.
- 7 Appel à candidature (milieu athlétisme, site internet FFA, pôle emploi, Association profession sport,).
- 8 Choix :
 - Mise en adéquation du profil de poste et du profil du candidat.
 - Entretien du ou des candidats avec les responsables du club
 - Décision d'embauche entérinée par le bureau du club.
 - Préparation du contrat de travail
- 9 Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) à l'URSSAF.
- 10 Visite médicale d'embauche préalable est obligatoire et faire la déclaration au Service santé au travail par la DPAE.

REFERENCES :

Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)
Convention Collective Nationale du Sport
Loi sur la sécurité sociale
Code du travail
Création d'Emploi au sein des Associations Sportives (Site Internet FFA)